

Section randonnée montagne

Modification du règlement

Inscriptions

Plusieurs modes d'inscription sont proposés :

1. Lundi soir dans le bus
2. Internet : Afin de simplifier la tâche des dirigeants, chaque adhérent non inscrit le Lundi dans le car recevra un message Mardi matin et pourra le faire en cliquant sur le lien (en bleu) pour compléter le tableau affiché, sur la ligne correspondant à son nom (mettre le nombre de personne : 0,1,2) [Inscription Sortie Adace Montagne](#) avant Jeudi 20h précédant la randonnée du Lundi. Merci de compléter la colonne « sortie voiture » pour l'éventualité où il n'y aurait pas 25 inscrits.
Gestion du fichier : Jean Pierre Gotti - Support : Marie Noëlle Prigent
3. Si les adhérents n'ont pas internet, contacter 1 correspondant qui fera l'inscription à sa place.
4. Téléphone : de 18 h à 20 h le Jeudi, pour inscription ou annulation. Si absente laisser un message à Andrée Pesenti : 06 07 23 38 11 - Support : Annie Dijon 06 75 19 52 91

Obligation de 25 participants inscrits le Jeudi soir pour le Lundi suivant. S'il n'y a pas 25 inscrits : annulation ou organisation d'une sortie voiture.

Modification ou Annulation

Le fichier Internet est modifiable jusqu'au Jeudi 20h.

Pour information au sujet de modification ou d'annulation d'une sortie, un mail sera envoyé aux inscrits avant le Dimanche précédant la randonnée (dernier délai 20 h).

Les personnes qui seront sur la liste «Pas d'internet » seront prévenues par téléphone.

Veuillez respecter le jour et l'heure, car la décision de prendre un car se fait le Jeudi soir.

Tout inscrit le Jeudi soir, absent le Lundi suivant, reste redevable de la somme de 14 € tarif pour l'année 2018. Si sortie voiture :

Nouveau règlement pour le remboursement des frais de sorties voitures

Prix de la sortie 7 €, les chauffeurs ne payent pas

Le remboursement des frais de sorties voitures se fera au KM : $\text{km} \times 0.311$

+ les frais d'autoroute si nécessaire

Le chiffre 0,311 correspond au montant autorisé pour le remboursement des frais voitures pour les associations

Le départ se fera de St Egrève

Règlement de la sortie : par chèque au nom de « ADACE TH-CSF Moyenne Montagne